



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La stratégie nationale pour les aires protégées 2020-2030 Déclinaison territoriale

2^{ème} CDAP du département du VAR

29 juin 2022

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur

1- Introduction (Monsieur le Préfet)

2- Rappel du contexte (DREAL)

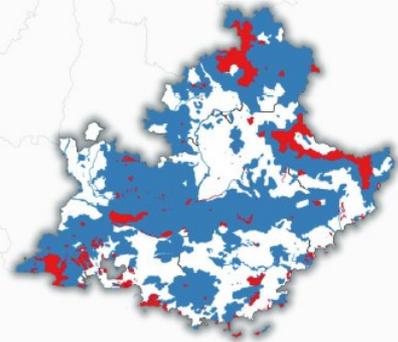
La stratégie nationale pour les aires protégées



La stratégie nationale pour les aires protégées 2020-2030 :

- Terre et mer
- Déclinée en 3 plans d'actions triennaux (le 1^{er} 2021-2023),
- 7 objectifs / 18 mesures
- Objectifs du réseau d'aires protégées **qualitatifs** (résilient, géré efficacement, support d'activités durables, intégré dans les territoires, perenne) et **quantitatifs** (objectifs 30% en aires protégées / 10 % en zones de protection fortes)

surfacique (2020)



	National	Région	Alpes de Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse
% en aires Protégées	23,9	59,1	50,3	74,7	62,6	59,2	46,6	68,4
% en protection forte	1,8	6,7	3	11,5	13,2	6,9	2	5,9

Déclinaison territoriale



Objectif : décliner le plan d'actions national 2021-2023 à l'échelle régionale sur la période 2022-2024

Pilotage, méthode, calendrier :

- Pilotage du Préfet de région en lien avec le Président de région
- Objectif de production = octobre 2022, des actions obligatoires ou optionnelles
- Réunions des Comités départementaux des aires protégées (CDAP) pour association au plus près des territoires
- Associations des acteurs régionaux via le Conseil Scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et le Comité régional biodiversité (CRB)

1^{ère} réunion de la CDAP 83 : 25 février 2022

- présentation du contexte, des objectifs, de la méthode
- balayage du plan d'actions national
- sollicitation des contributions au plan d'actions, contributions attendues en actions et en projets de protection

Avancement des travaux:

- Finalisation de l'étude du réseau actuel d'aires protégées : plusieurs scénarios envisagés pour le renforcement du réseau – étude mise à disposition
<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/analyse-du-reseau-d-aires-proteges-terrestres-a14042.html>
- Analyse des remontées des territoires (cf point 4 de l'ordre du jour)
- Production d'un projet de plan d'actions régional

3- Décret zones de protection fortes (DREAL)

Décret n°2022-527 du 12 avril 2022 pris en application de l'article L. 110-4 du code de l'environnement et définissant la notion de protection forte et les modalités de la mise en œuvre de cette protection forte

Aires protégées

Les outils concernés

Aires protégées : Une aire protégée est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

46,6 % de couverture dans le département (objectif 30%)

A terre :

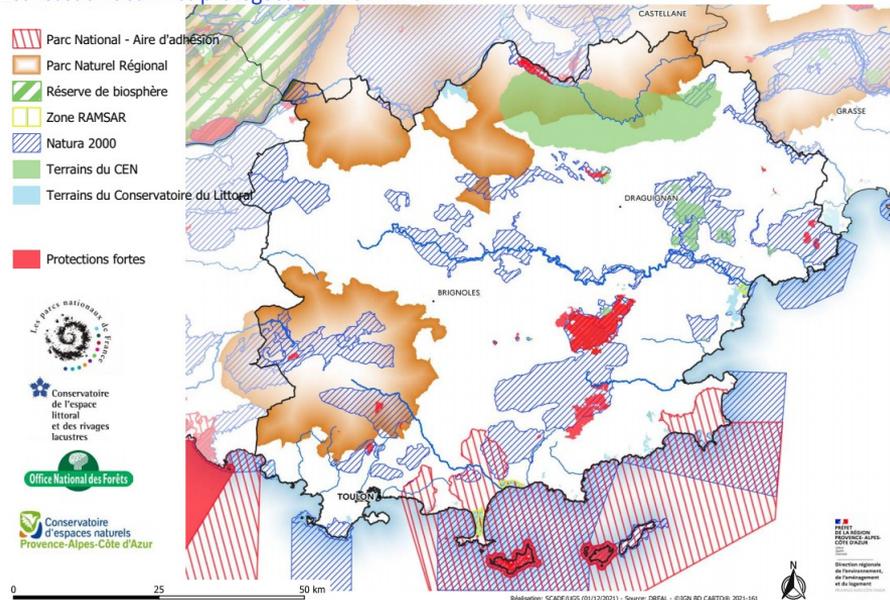
- Parc national, parc naturel régional, réserve naturelle, réserve biologique, arrêté de protection (biotope, habitats

naturels, géologiques), réserve nationale de chasse et de faune sauvage, sites des Conservatoires (du littoral, des espaces naturels), sites N2000, RAMSAR, Réserve de biosphère

- après *analyse au cas par cas (2021-2023)* : forêts de protection, espaces naturels sensibles (départements), sites acquis par les Agence de l'eau, sites classés, etc

En mer : l'ensemble des aires marines protégées (art. L.334-1 du code de l'environnement)

Les réseaux des Aires protégées en PACA : VAR



Protections fortes

Les outils concernés

Zones de protection forte : Une aire protégée sous protection forte est « un espace naturel dans lequel les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace sont supprimées ou significativement limitées, de manière pérenne, grâce à la mise en oeuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées. »

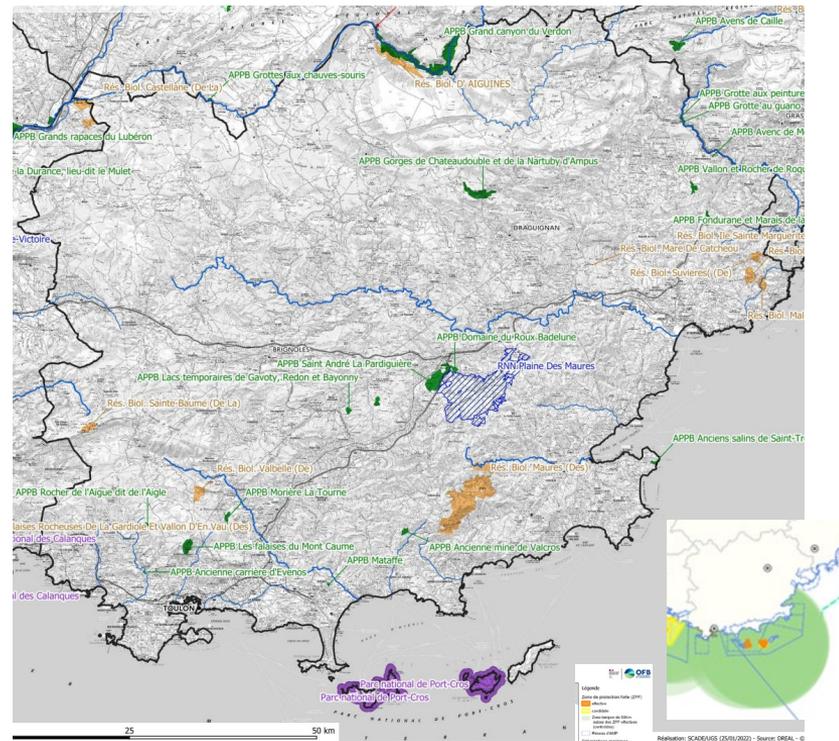
2 % de couverture dans le département (objectif 10%)

A terre :

- coeur de Parc national, Réserve naturelle, Réserve biologique, Arrêté de protection (biotope, habitats naturels, géologiques),

- après *analyse au cas par cas (2021-2023)* : réserve nationale de chasse et de faune sauvage, sites acquis par les Conservatoires (du littoral, des espaces naturels), espaces naturels sensibles des départements, sites classés, foncier de l'État, etc (voir décret Zone de protection forte du 12 avril 2022 pour liste exhaustive).

En mer : coeurs de PN, zone de protection renforcée et intégrale des réserves, APPB dans une délai de 2 ans + cas par cas



Décret ZPF - zone de protection forte

Paru le 12/04/2022

7 types de protections sont considérées comme **ZPF de facto** :

- coeurs de parcs,
- réserves naturelles (nationales et régionales),
- arrêtés de protection (biotope, habitats nat, géotope),
- réserves biologiques.

13 types de protections autres sont listés, qui pourront être reconnus en ZPF après une **analyse au cas par cas** :

- sites bénéficiant d'obligation réelle environnementale (ORE)
- zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP)
- cours d'eau en très bon état écologique ou identifiés par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux comme jouant le rôle de réservoir biologique
- sites du Conservatoire du littoral
- périmètres de protection de RN
- sites classés
- sites sous maîtrise d'usage ou foncière de CEN
- réserves nationales de chasse et de faune sauvage
- espaces naturels sensibles (ENS)
- bande littorale, espaces remarquables du littoral
- forêts de protection
- sites du domaine foncier de l'Etat

Décret ZPF - Zone de protection forte

Paru le 12/04/2022

La procédure est en 4 temps :

- 1/ demande du propriétaire ou du gestionnaire auprès du préfet de région,
- 2/ proposition du préfet de région,
- 3/ avis du CSRPN, de la Région et des communes concernées,
- 4/ reconnaissance par décision du ministre chargé de la protection de la nature.

Il s'agit d'une reconnaissance, et non d'un surcroît de protection réglementaire, basée sur 3 critères cumulatifs :

- être sans pression, ou disposer de mesure de gestion, d'une réglementation ou de maîtrise foncière limitant les principales pressions sur les enjeux écologiques notamment de conservation d'espèces ou d'habitats naturels ;
- disposer d'objectifs de protection, en priorité à travers un document de gestion ;
- bénéficier d'un dispositif opérationnel de contrôle des réglementations ou des mesures de gestion.

L'analyse évalue le caractère pérenne de ces critères et les pressions à venir qui sont connues, notamment en conséquence des projets ou aménagements prévus.

4- Restitutions des contributions départementales et régionales (DDTM et DREAL)

Analyse des remontées départementales

Résultat des remontées de données : 8 contributions - taux de remontées extrêmement faible expliqué par :

- délai de concertation jugé trop court, pourtant rallongé au 31 avril – contrainte du calendrier
- collectivités souhaitant solliciter leurs Conseils

=> **plusieurs relances ont été faites**, notamment auprès des organismes qui s'étaient fortement positionnés et des contacts élargis ont été mis en place (syndicats intercommunaux, animateurs N2000) – en attente de retour

Contributeurs :

- organismes certifiés ayant déjà engagés des actions ou ayant recensé des secteurs sensibles
- collectivités déjà positionnées sur des projets concrets
- acteurs régionaux, dont la Région (projets de RNR), l'ONF (projets de RB), projets recensés au CRB

=> en attente des autres entités sollicitées et des compléments apportés par DREAL/DDTM sur les projets connus

Contenus (détaillés dans les tableaux suivants):

- 3 propositions d'actions concrètes identifiées sur le territoire varois
- Propositions d'aires protégées/ZPF : Région, OFB, UDVN/FNE83, Dracénie, CEN PACA, PNR Ste Baume
- Propositions textuelles (faire des formations, augmenter les contrôles, ...) : FNE, FVPPMA

Analyse des remontées départementales

Travail réalisé sur cette base (synthèse transmise en amont de la réunion*) :

- Regroupement des remontées – vérification des doublons
- Analyse des projets (selon les informations disponibles - nombreux items non remplis)
- Proposition de priorisation

P1 = projet en cours d'instruction (aboutissement d'ici 2024, voir 2027 – P1 différée)

P2 = projet en cours de réflexion (aboutissement 2030)

P3 = projet nécessitant des investigations

Reconnaissance en ZPF

Gestion : un outil de gestion serait plus approprié qu'une protection forte

N2000 = projet lié à l'extension/ la création d'un site N2000

=> *le tableau des contributions (version 0) a été transmis par mail du 21 juin 2022 à l'ensemble des acteurs

Projets en priorité 1 (aboutissement d'ici 2024)

Localisation (commune(s))	Surface approximative (ha)	Structure locale porteuse	Argumentaire	Aire protégée ou protection forte	Type d'outil de protection envisagé (RNN, RNR, APPB, APHN, APPG, N2000, RB, ...)	Commentaires (avancement du projet, faisabilité, etc)	Priorité proposée à la CDAP	Scénario (étude réseau actuel)
Vidauban	35	ESCOTA, CEN PACA	Dossier en cours d'instruction par la préfecture, mesure compensatoire	Protection forte	APPB	Mise en place dans le cadre d'une mesure compensatoire (projet aires PL ESCOTA). Argumentaire réalisé par ECOMED en 2013	P1	Hotspot
Plan d'Aups Ste Baume	487 ha (138ha aujourd'hui)	ONF	Extension de la réserve biologique existante	Protection forte	RBD		P1	Hotspot, lacunes
Trigance, Aiguines, La Palud sur Verdon, Rougon	Extension de qqcs centaines	PNR Verdon, Etat	Arpon du Rhône	Protection forte	APPB (extension)		P1	Lacunes

Projets en priorité 1 différée (aboutissement d'ici 2027)

Localisation (commune(s))	Surface approximative (ha)	Structure locale porteuse	Argumentaire	Aire protégée ou protection forte	Type d'outil de protection envisagé (RNN, RNR, APPB, APHN, APPG, N2000, RB, ...)	Commentaires (avancement du projet, faisabilité, etc)	Priorité proposée à la CDAP	Scénario (étude réseau actuel)
Sainte-Maxime	35,5	CEN PACA	Dossier en cours d'instruction par la préfecture, mesure compensatoire	Protection forte	APPB	Mise en place dans le cadre d'une mesure compensatoire de la commune de Sainte-Maxime. Argumentaire réalisé par le CEN PACA en 2016	P1 différée	-
Fréjus	3,2	Fréjus aménagement et CEN PACA	Dossier en cours d'instruction par la préfecture, mesure compensatoire	Protection forte	APPB	Mise en place dans le cadre d'une mesure compensatoire. Argumentaire réalisé par le CEN PACA en 2016	P1 différée	
Fréjus	2,5	CMI et CEN PACA	Dossier en cours d'instruction par la préfecture, mesure compensatoire	Protection forte	APPB	Mise en place dans le cadre d'une mesure compensatoire. Argumentaire réalisé par le CEN PACA en 2015	P1 différée	
Ramatuelle	14	Mairie de Ramatuelle, CEN PACA	Argumentaire à développer par le CEN PACA	Protection forte	APPB	Mise en place dans le cadre d'une mesure compensatoire. Argumentaire à réaliser par le CEN PACA en 2022 - 2023.	P1 différée	-
Vidauban / Le Cannet des Maures	A déterminer	CEN PACA	Colonie de reproduction d'intérêt international, Gîte majeur Murin de Capaccini/Miniptère de Shreibers, Petit/Grand Murin. Milieu aux nombreuses exploitations (eau potable, centrale hydro-électrique, maraîchage, forte fréquentation), pressions importantes, dégradations passées et en cours des ripisylves et habitats naturels	Protection forte	APPB	Convention de gestion CEN PACA / Ensemble des usagers du site sauf propriétaires privés. Travaux de mise en défens et de suivi du site, proposition dans la mise à jour du Plan de gestion du site 2022 - 2026 de mise en place d'une protection forte acceptée par le comité de gestion, mise en place prévue en 2025 - 2026 dans la programmation.	P1 différée	Hotspot
Ramatuelle et Gassin	approx 15ha	Mairie de Gassin		Protection forte	APPB		P1 différée	-
Saint Raphaël, Fréjus	Extension de 1600ha approx	ONF	Extension et conversion de la réserve biologique existante	Protection forte	RBD		P1 différée	Hotspot, lacunes

Projets en cours de réflexion (priorité 2) (aboutissement d'ici 2030)

Site potentiel (Lieu dit)	Localisation (commune(s))	Surface approximative (ha)	Structure locale porteuse	Argumentaire	Aire protégée ou protection forte	Type d'outil de protection envisagé (RNN, RNR, APPB, APHN, APPG, N2000, RB, ...)	Commentaires (avancement du projet, faisabilité, etc)	Priorité proposée à la CDAP	Scénario (étude réseau actuel)
Gorges du Blavet	bagnols-en-forêt 83600	85	Site natura 2000 Colle du Rouet (Dracenie Provence Verdon Agglomération) Forêt communale de Bagnols en Forêt (ONF) Opération Grand Site (SIPME)	site d'intérêt majeur pour les chiroptères (les forêts et ripisylves des gorges du Blavet sont très potentielles en arbres gîtes et de plus utilisées en tant que corridor avéré par le Muin de Bechstein et d'autres espèces Annexes II) Site d'intérêt majeur pour l'avifaune rupestre (faucon pèlerin, Grand Corbeau, monticole bleu et Grand-Duc) Pressions : Escalade site très fréquent. Impact direct sur la reproduction de l'avifaune et chiroptères	protection forte	APPB	les études avifaunes du réseau ONF 2017 – 2020 avaient montré la nidification de Faucon pèlerin, Grand Corbeau, Monticole bleu et Grand-Duc. Plus récemment, des études faune- flore (dont les chiroptères) ont été menées sur le site du Blavet dans le cadre de Mesures compensatoires environnementales. Des mesures de compensation environnementale dont des mesures de protection de ce site sont en cours d'étude au niveau de la DREAL et du CNPN.	P2	-
Les Terres Rouges Défens de Cagno	Gonfaron	A définir	RNNPdM ?	Zone reproduction tortue d'hermann + site géologique	Protection forte	APPB+APPG		P2	-
Grottes des Gorges du Caramy	Tourves	A définir	A définir	Nombreuses grottes dans falaises Gorges du Caramy - Colonies-gîtes à chiroptères	Protection forte	APHN		P2	Lacunes
Gravières de Vinon sur Verdon - confluence Verdon Durance	Vinon sur Verdon	A définir	A définir	Présence de castor d'Europe - Loutré d'Europe- Habitats zone humide	Protection forte	APPB ou RNR avec aérodrome		P2	Hotspot, lacunes
Gonfaron	Gonfaron	A étudier	CEN PACA	Secteurs à proximité de la RNN Plaine des Maures, populations importantes de Tortues d'Hermann soumises aux pressions d'urbanisation et d'extensions agricoles	Protection forte	A étudier	A étudier et proposer	P2	-
Confluence Duranc e/Verdon	St Paul les Durance/Vinon s/Verdon/Beaumont de Pertuis	160	A définir	ripisylve méditerranéenne à saules et peupliers ; castor, loutre, hérons arboricoles, hivernage de canards, faucon hobereau, busard des roseaux...	Protection Forte	A étudier	Départements 13 83 84 – Domaine public fluvial pro parte. Intégration dans l'extension de la RBD existante de Cadarache ?	P2	Hotspot, lacunes
Marais de Bonne Cougne	Gonfaron	35	CEN PACA	Lindérielle de Marseille, Pélobate cultripède, enjeux flore milieux humides temporaires	Protection Forte	APPB ?	Mare temporaire du Var oubliée de l'APPB des autres dépressions temporaires du fait d'absence de l'endémique Armoise de molinier. Propriétés privées sous convention CEN PACA pour partie, méritant une protection forte du fait des enjeux et menaces	P2	-
Vallon de l'Herbette, du thuya, plateau d'Agnis	Mazaugues	De 116ha 1500ha	CEN PACA	Le vaste Vallon de l'Herbette est surmonté au sud par des falaises. Aigle royal, Grand-duc. Au fond du vallon un ruisseau avec formations de travertin et Ecrevisses à pattes blanches. Dans le Vallon du Thuya, la Petite Colle, au nord-ouest, abrite un papillon patrimonial : le Moiré provençal. Circaète, Scorpion jaune, en bas du vallon, de très vieux ifs. Plus au sud Plateau d'Agnis, avec de belles forêts de pins, couples de Pics noirs. Beaux pâturages pour ovins, prairies abondamment fleuries, fréquentées par une rare diversité de papillons : Prosemine, Lucine, Damier de la Succisse, diverses espèces de zygènes ... En aval, le Morio sur les gros arbres en bordure de cours d'eau.	Aire protégée	APHN	privés, communal, ENS, ITER	P2	Lacunes, naturalité
Le Grand et le Petit Lanucien	La Roquebrussanne	6 ha + 6 ha	CEN PACA	Grande mare temporaire abritant un Branchiopode très rare : Lindelaria massaliensis. Un carabe rare vit dans ce milieu particulier.	Protection Forte	APPB	privés	P2	-

Projets nécessitant des investigations (priorité 2 à 3) (enjeux, outil à déployer, ...)

Site potentiel (Lieu dit)	Localisation (commune(s))	Surface approximative (ha)	Structure locale porteuse	Argumentaire	Aire protégée ou protection forte	Type d'outil de protection envisagé (RNN, RNR, APPB, APHN, APPG, N2000, RB, ...)	Commentaires (avancement du projet, faisabilité, etc)	Priorité proposée à la CDAP	Scénario (étude réseau actuel)
Les Gorges de Pennafort jusqu'au Pont de l'Endre	Callas-Le Muy	A définir	A définir	Surfréquentation	Aire protégée	Natura 2000 - APHN		P 2/P3	Lacunes, hotspot
Du pas des Vaches jusqu'au Pont de l'Endre	Callas-Le Muy	328	A définir	Surfréquentation - Présence nidification Guépriers d'Europe	Protection forte	APPB		P 2/P3	Lacunes, hotspot
Les sources de l'Huveaune - Vallon de la Castelette	Nans les Pins	143	A définir	Surfréquentation - Destruction par piétinement d'un milieu spécifique vasques avec encroûtements calcaires dans cours d'eau	Protection forte	APPG		P 2/P3	Lacunes, hotspot
Les Tufs - Source grotte des Ram pins	Méounes les Montrieux	90	A définir	Vasques avec encroûtements calcaire dans cours d'eau	Protection forte	APPG		P 2/P3	Lacunes
Roches de la Fille d'Isnard	Callas-Le Muy	A définir	A définir	Aire de reproduction Aigle royal - Débarquement survol fréquents par hélicoptères	Protection forte	APPB		P 2/P3	Lacunes
Le Plan d'Aïlle	Vidauban	5 ha	CD83	ENS - site reproduction Guépier d'Europe	Protection forte	APPB		P 2/P3	Hotspot
Plan de La Rabelle - Bois de Malassoque	La Verdière	500 à 1000	CEN PACA	Réalisé par le CEN en 2018 - 2019, à disposition des services régionaux	Protection forte	RNR	Argumentaire réalisé par le CEN PACA, dossier argumentaire de mise en place déposé auprès des services instructeurs pour un projet restreint (500ha) ou étendu (1000ha), propriétaires privés opposés aux 1000 ha.	P 2/P3	Lacunes
Grimaud/Cogolin	Grimaud/Cogolin	A étudier	CEN PACA	Populations de Tortues d'Hermann parfois importantes soumises notamment aux pressions d'urbanisation grandissantes	Protection forte	A étudier	A étudier et proposer	P 2/P3	Hotspot

Projets nécessitant des investigations (priorité 3) (enjeux, outil à déployer, ...)

Site potentiel (Lieu dit)	Localisation (commune(s))	Surface approximative (ha)	Structure locale porteuse	Argumentaire	Aire protégée ou protection forte	Type d'outil de protection envisagé (RNN, RNR, APPB, APHN, APPG, N2000, RB, ...)	Commentaires (avancement du projet, faisabilité, etc)	Priorité proposée à la CDAP	Scénario (étude réseau actuel)
Faveyrolles	OLLIQULES LA SEYNE	5	?	Faire du PEM, "pôle d'échanges multimodal" coté Nord de la voie une aire protégées dont la zone "en remise en état" avec alpinistes d'environ le long du Faveyrolles ?				P3	-
Massif Mont Olympe / Mont Aurélien	Trets/Pourrières/ Pourcieux/St Maximin/ Nans les pins	6000	?	Aigle royal, Faucon pèlerin, Tortue d'Hermann, Criqueuherisson, Lézard ocelé	?	A étudier	Départements 13 et 83 – Une partie est situé dans le PNR Sainte-Baume mais aucun statut réglementaire n'existe sur tout le massif de 10000ha. Connaissance de la biodiversité à approfondir	P3	-
Bois de l'Ermitte - rives du Reyran	Bagnols en forêt	50	?	Comprend les boisements de chênes chevelus et crenata les plus grands et les mieux conservés de la région (et de France), coléoptères rares inventoriés par Michel Cornet (seule donnée française de Atheta hummeri), faune et flore des ruisseaux temporaire méditerranéens à l'est (vers le lac de Saint-Cassien).	?	A étudier	Menaces : interventions sylvicoles touchant la forêt de chênes chevelus, aménagement du territoire (ancien projet de contournement du lac de Saint-Cassien). Périmètre à préciser.	P3	-
La Loube	Garéoult, La Roquebrus-sanne, la Celle, Brignoles	1500	CEN PACA	Falaises et formations rocheuse dolomitiques, émergeants de Pins sylvestres, un couple d'Aigles royaux, un couple de Pèlerins, autours des palombes et Circaètes, Monticoles bleus et Monticoles de roche, choues-souris dans des bâtiments abandonnés Mante d'Etrurie. Un escargot très rare, Corosella astieri endémique de Provence.	Aire protégée	APHN	forêt communale + privés	P3	Lacunes

Reconnaissance en zone de protection forte (ZPF)

Site potentiel (Lieu dit)	Localisation (commune(s))	Surface approximative (ha)	Structure locale porteuse	Argumentaire	Aire protégée ou protection forte	Type d'outil de protection envisagé (RNN, RNR, APPB, APHN, APPG, N2000, RB, ...)	Commentaires (avancement du projet, faisabilité, etc)	Priorité proposée à la CDAP	Scénario (étude réseau actuel)
CAP LARDIER	LA CROIX VALMER	328	Conservatoire Littoral/PNPC	Plan de gestion		N2000		reconnaissance ZPF	-
CAP TALLAT	LA CROIX VALMER / RAMATUELLE	143	CEN Conser /PNPC			N2000		reconnaissance ZPF	-
Pardigon	LA CROIX VALMER / CAVALAIRE	90	Conservatoire Littoral/PNPC	Plan de gestion				reconnaissance ZPF	-
Les Pradels	La Môle	287,6	CD83	ENS - Tortue d'hermann	Aire protégée	APHN ou Natura 2000		reconnaissance ZPF	hotspot
Saint-Barthélémy	Salernes	216	CD83	ENS-Lepidoptères	Protection forte	APPB ou APHN		reconnaissance ZPF	-
Castillon	Le Castellet	737	CD83	ENS de grande surface - Intérêt géologique rudiste	Protection forte	APPG		reconnaissance ZPF	sans objet
Siou Blanc	Signes - Evenos	2567,6	CD83/TPM	ENS de grande surface	Aire protégée	RNR		reconnaissance ZPF	Lacunes
Forêt de Malpassé	Fréjus - Bagnols en Forêt	262,5	CD83	ENS de grande surface	Aire protégée	RNR		reconnaissance ZPF	-
Forêt de Malassoque	La Verdière	155	CD83	ENS de grande surface	Aire protégée	RNR		reconnaissance ZPF	Lacunes
Vallon Sourn	Chateaufort - Correns	230	CD83	ENS - Intérêt rupestre fort - Aqualque également avec présence loutre dans zone préservée Chateaufort et Correns.	Protection forte	APPB		reconnaissance ZPF	Lacune
Le Mont Lachens	La Bastide - Mons - La Roque Esclapon	43	CD83	ENS -Seule pelouse alpine du Var (nombreuses espèces flores protégées typiques) - Destruction par circulation VTM- Rave party	Protection forte	APPB flore ou APHN		reconnaissance ZPF	Lacunes
Les Etangs de Villepey	Fréjus	?	CELRL	Habitats zone humide - Interface maritime-terrestre	Aire protégée	RNR ou Natura 2000		reconnaissance ZPF	Hotspot
Bois de la Gardiole Lambruisse, crêtes des Ubacs et St Pierre	Rians	1500	CEN PACA	forêt ancienne de chêne vert et chêne pubescent avec boisements de pins parasols. Pelouses à stipe avec criquet hérisson. Fonds de vallons avec fraxinelle, violette de Jordan, gagée des prés, dauphinelle fendue, Hespérie à bandes jaunes, sablé de la luzerne, zygone cendrée + cortège grands rapaces	Protection Forte	APHN	forêt domaniale + ENS	reconnaissance ZPF	Lacunes, naturalité
Caire de Sarrasin	Mazaugues	qq ha ?	PNR Ste Baume	Chiroptères (gîte d'importance régionale)	Protection forte	APPB		reconnaissance ZPF	Lacunes, naturalité

Autres projets (gestion ? , N2000 ?)

Site potentiel (Lieu dit)	Localisation (commune(s))	Surface approximative (ha)	Structure locale porteuse	Argumentaire	Aire protégée ou protection forte	Type d'outil de protection envisagé (RNN, RNR, APPB, APHN, APPG, N2000, RB, ...)	Commentaires (avancement du projet, faisabilité, etc)	Priorité proposée à la CDAP	Scénario (étude réseau actuel)
Forêt de Hêtres	Aiguines	A définir	ONF	Zone reproduction chouette de Tengmalm	Protection forte	APPB ou RBI	RBI en cours ?	Déjà en ZPF ?	
Grotte de Truebis	Solliès-Toucas	A définir	A définir	Gîte à chiroptère - Dérangement	Protection forte	APPB	Classement en cours	En ZPF depuis mars 2022	
Aérodrome de Vinon sur Verdon	Vinon sur Verdon	A définir	CEN PACA	Présence outarde canepetière Obligation imposé au Conseil régional PACA dans le cadre ERC	Protection forte	APPB ou RNR avec Gravières.	Prescription ERC non respecté par Conseil régional	à supprimer ?	Hotspot, lacunes
Cap Lardier-Cap Taillat	La Croix Valmer Ramatuelle	?	CELRL	Zone de reproduction- Profiter des courants pour dispenser Larves-	Protection forte	Réserve -Cantonnement de pêche	Acceptation population- Volonté des responsables politiques des communes - Gestion- surveillance Parc national de Port-Cros	mer	sans objet
Aérodrome Vinon sur Verdon	Vinon sur Verdon	135	CEN PACA	Peibuses sèches, O utarde canepetière, Alouette calandre	Protection forte	RNR	?	à supprimer ?	Hotspot, lacunes

Évaluation (approximation) des surfaces en ZPF à 2030

	2019		2024 (P1)		2027 (P1 différée)		2030 (P2)		Post 2030 (P3)	
Superficie totale du département	Superficie en ZPF	%	Superficie en ZPF en +	%						
603 063,78	12 324,98	2,0	584,00	2,1	1 670,00	2,4	2 092,00	2,8	8 155,00	4,1

Résultat estimé : 4,1 % en ZPF dans le VAR

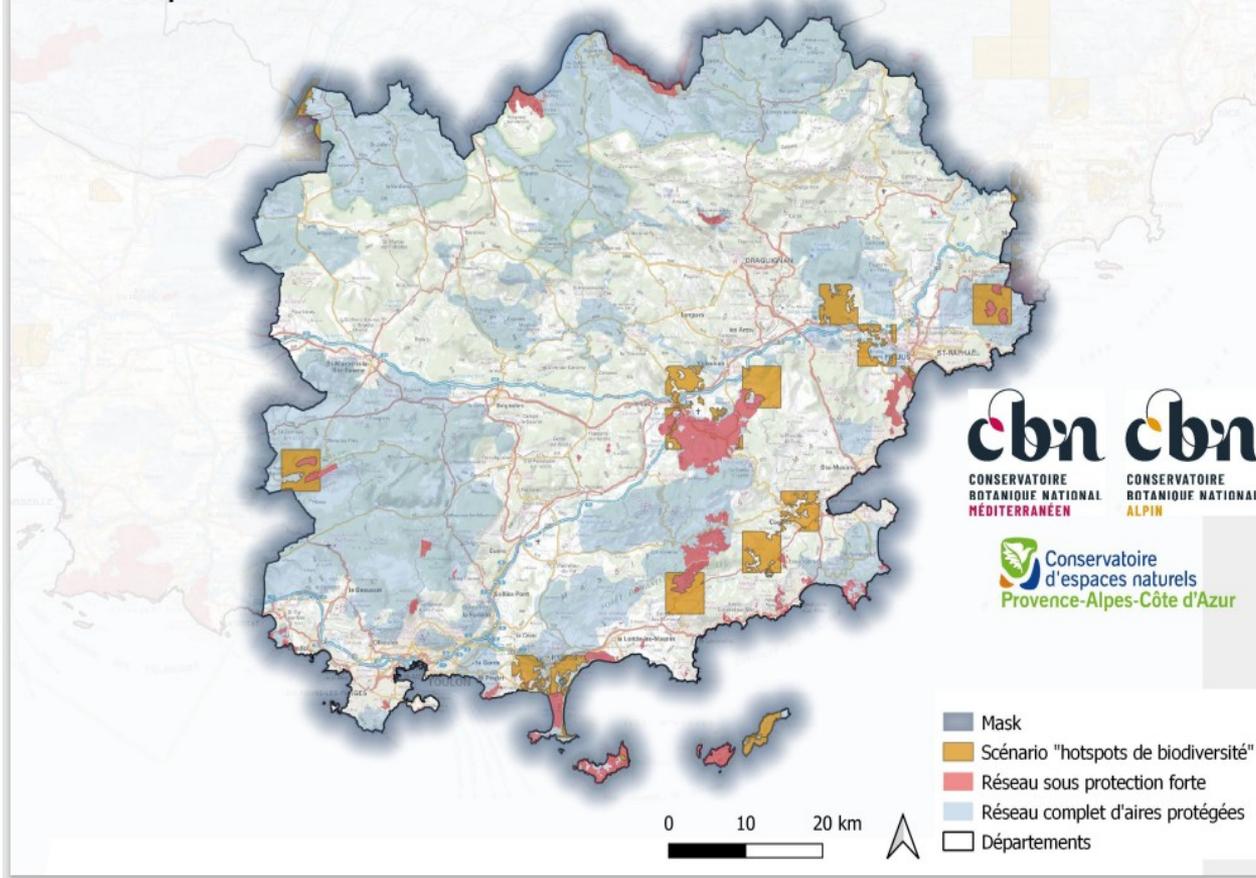
Objectif attendu : 10 % en zones de protection fortes

Rappel :
cartes issues de
l'étude du réseau
d'aires protégées
actuel

Var

Scénario "hotspots"

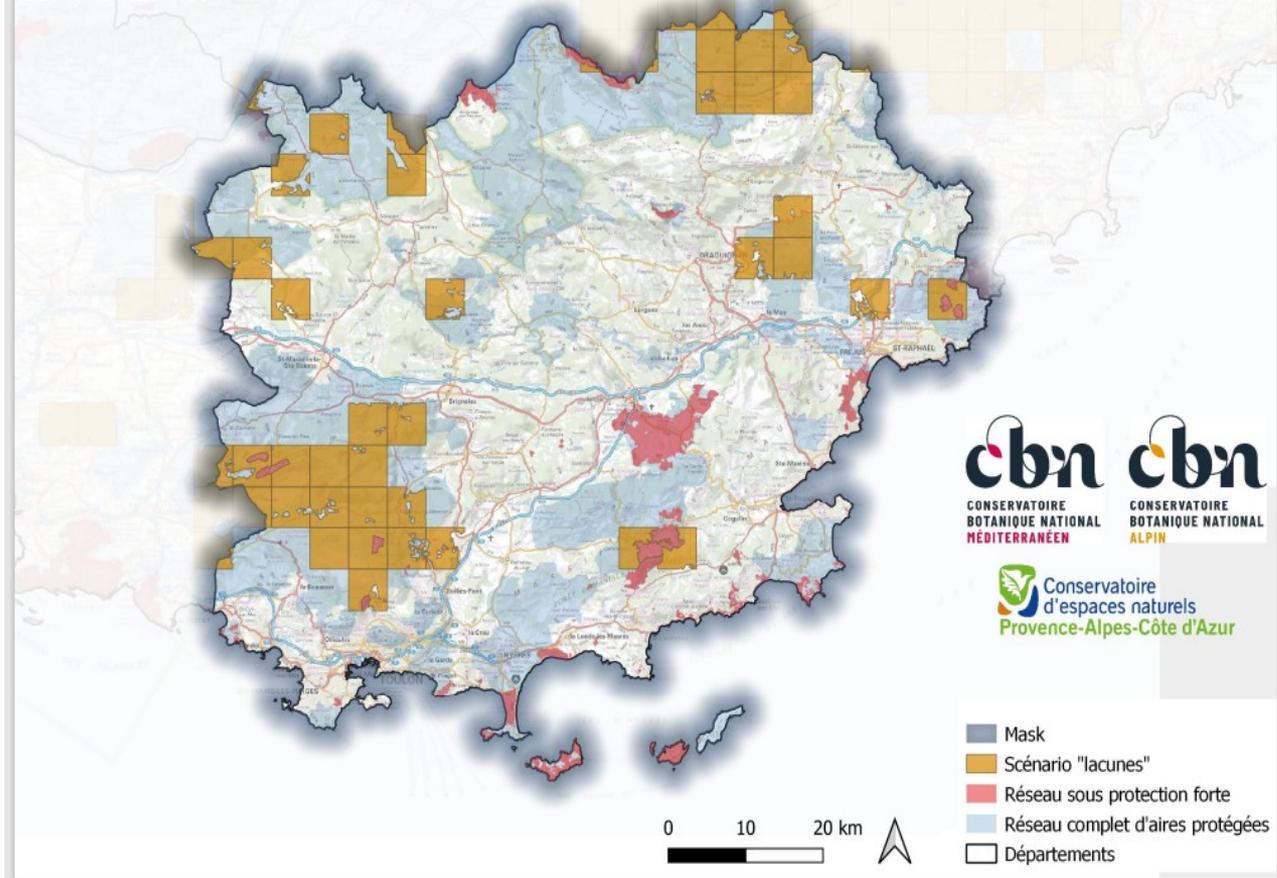
Extension orientée vers une meilleure couverture des zones les plus riches en biodiversités (hotspots) pour 10 groupes taxonomiques.



Var

Scénario "lacunes"

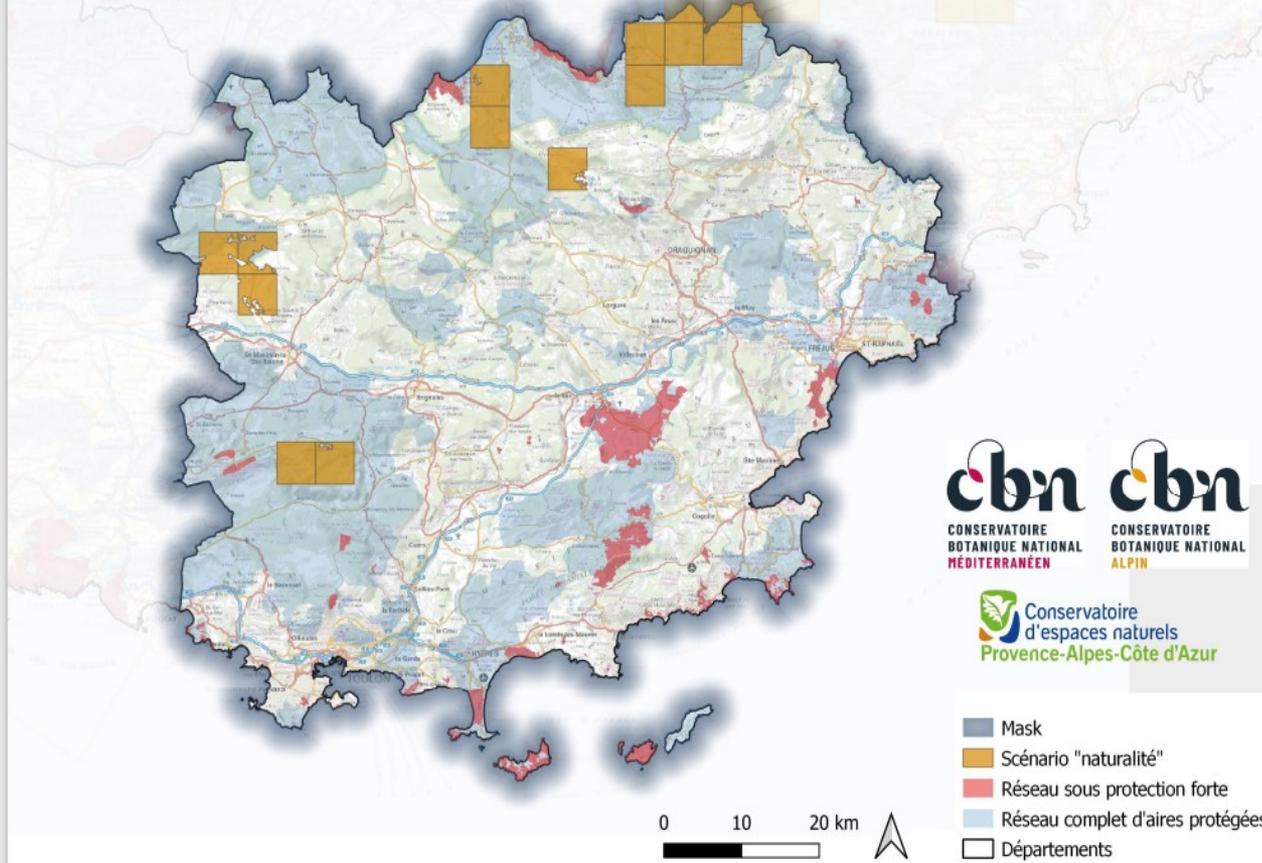
Extension orientée vers une meilleure représentation des espèces prioritaires (10 groupes taxonomiques) et des grands types d'écosystèmes sous-représentés dans le réseau actuel.



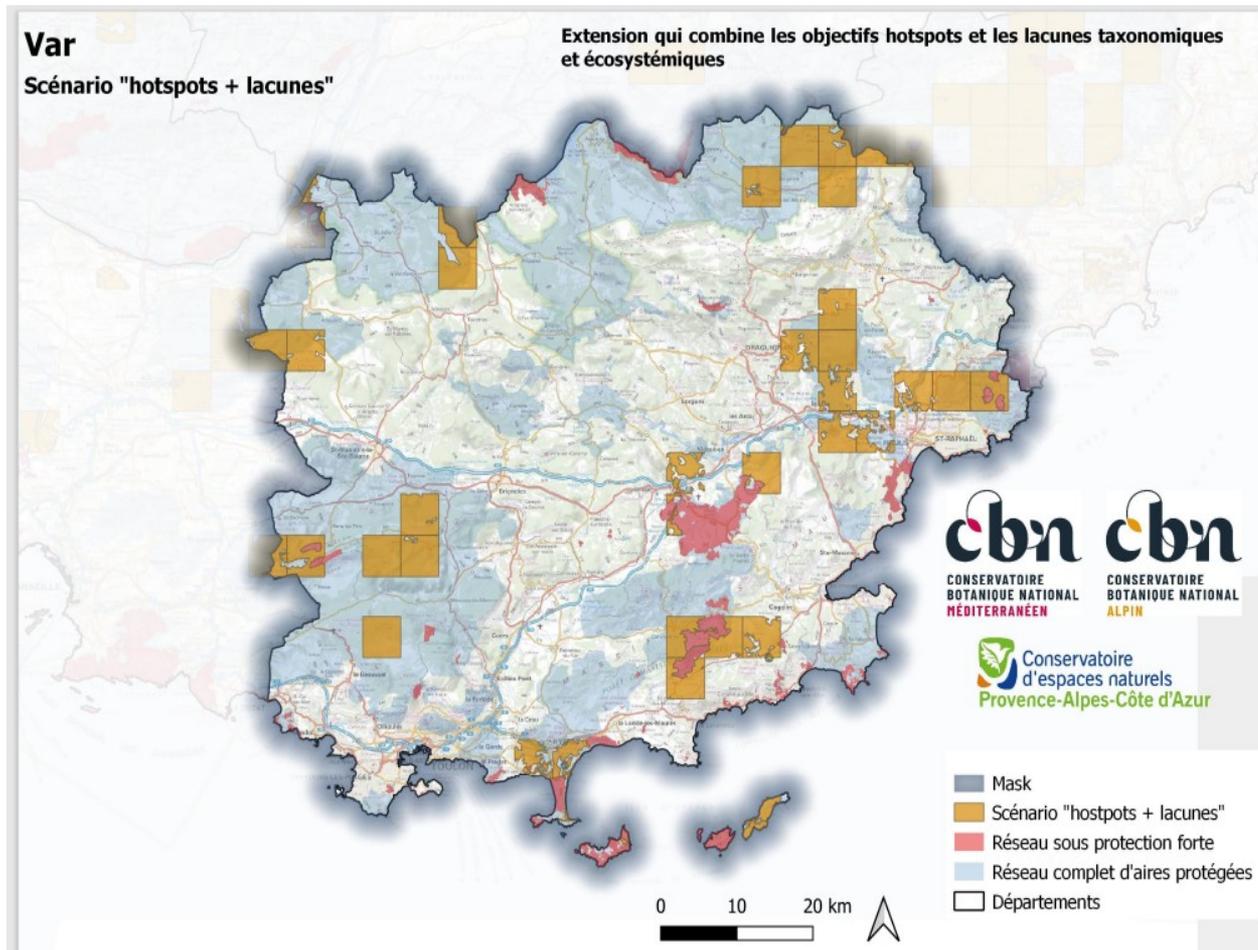
Var

Scénario "naturalité"

Extension orientée vers la couverture des secteurs de bonne naturalité.



- Orientations possibles
des zones d'actions



5- Projet de plan d'actions régional (PAR) Suite des travaux et calendrier (DREAL)

Plan d'actions

2022

Une version 0 du plan d'actions, intégrant les retours des CDAP, est en cours de finalisation et sera diffusée en juin (CDAP, CRB, CSRPN).

Ce plan d'actions balaye l'ensemble des actions de la stratégie et propose des perspectives de travail, qui pourront encore être amendées jusqu'à **fin juillet**.

2023 - 2024 ... 2027

Concernant le renforcement du réseau, il comportera aussi les éléments suivants :

- projets d'aires protégées en cours d'instruction qui devraient être concrétisés d'ici 2024, voire 2027, incluant le portage identifié (dossiers P1 et P1 différée),
- projets indicatifs, en cours de réflexion (dossiers P2), qui devront être approfondis (porteur, concertation, outils, ...) en vue de leur inscription, le cas échéant, dans le prochain plan d'actions 2025-2027,
- sites/secteurs à enjeux (dossiers P3) nécessitant une analyse de leur opportunité et leur faisabilité, au-delà de 2030.

... 2030 : engager les actions et actualiser les plans

Suite des travaux

Échéance	Echelle régionale	Echelle départementale
Juin	Diffusion du plan d'actions régional V0	2ème réunion de la CDAP sur la base du projet de plan d'actions régional
Juillet		Echéance pour les retours sur projet de plan d'actions régional
Août	Consolidation et harmonisation du plan d'actions régional V1	Information des collectivités
Septembre	Avis du CSRPN, Association du CRB	
Octobre à fin 2022	Validation par la Région Validation par le Préfet de Région Remontée au ministère	Validation par les Préfets de département
2023	Mise en œuvre du plan d'actions Suivi annuel (CRB/CSRPN)	Mise en œuvre du plan d'actions Suivi et animation : réunion annuelle de la CDAP



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci de votre attention

Vos messages et vos envois sur la boîte mail :

ddtm-biodiv@var.gouv.fr
